



**Association of European
Border Regions (AEBR)**

Document stratégique sur la coopération intelligente

**La Coopération Territoriale accélérateur de l'intégration européenne : les
Villes et les Régions, traits d'union par-delà les frontières**

Mal 2012

Résumé exécutif

Ce document a été élaboré par la Conférence européenne des Réseaux transfrontaliers et interrégionaux de villes (**CECICN**) et l'Association des Régions Frontalières Européennes (**ARFE**). La CECICN est une plate-forme européenne de six réseaux de villes (Conférence des Villes de l'Arc Atlantique, Mission Opérationnelle Transfrontalière, Réseau ibérique des entités transfrontalières, Forum des villes Adriatiques et Ioniennes, Medcités et Union des Villes de la Baltique) **représentant près de 37% de la population de l'UE et 500 villes impliquées dans la coopération territoriale**. Son objectif est de renforcer la coopération territoriale entre les villes frontalières en Europe. L'**ARFE** représente **100 régions frontalières**. Ce forum pour la coopération transfrontalière fait entendre la voix des régions frontalières et transfrontalières au niveau européen.

L'**objectif principal** de ce rapport est de **remettre la Coopération territoriale européenne (CTE) au cœur du débat sur les perspectives financières 2014-2020 et la mise en œuvre de la stratégie UE 2020**. Il présente des propositions sur la façon dont cet objectif peut être mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie UE 2020, de l'Agenda territorial 2020, et de la Charte de Leipzig.

Les progrès jusque-là réalisés par le biais de la CTE démontrent son importance pour l'avenir de l'UE. Elle a fait la preuve de sa **valeur ajoutée** européenne dans les domaines politique, institutionnel, économique et socio-culturel. Les politiques de la CTE ont donné une visibilité au processus d'intégration européenne et ont apporté un impact positif substantiel. Le **partenariat et la subsidiarité** sont les caractéristiques clés d'une coopération territoriale réussie. Afin de contribuer à la nouvelle Europe au lendemain de la crise, la CTE devrait être renforcée par une plus grande dimension stratégique, une plus grande implication des acteurs économiques et sociaux et une plus grande coordination avec les autres sources de financement, en particulier celles provenant du niveau communautaire. La coopération dite **de seconde génération** devrait être une priorité. Elle renforce les services transfrontaliers et la coopération transnationale dans différents domaines. C'est la pierre angulaire de ce que nous appelons **Coopération Intelligente**.

L'ARFE et la CECICN ont identifié les cinq idées suivantes afin de replacer la CTE au cœur du débat:

1^{ère} idée-clé : Financer la Coopération territoriale dans la Politique de cohésion: la CTE a besoin d'un budget plus important, mais aussi d'une approche plus intégrée et stratégique.

2^{ème} idée-clé : Améliorer la dimension stratégique de la coopération: la CTE doit être un instrument phare de la cohésion territoriale. Elle doit être incluse dans tous les documents stratégiques. Les États membres devraient être encouragés à coordonner les stratégies et les financements à travers les frontières.

3^{ème} idée-clé : Renforcer la gouvernance: la coopération nécessite une gouvernance multi-niveaux: une approche plus territorialisée, et un partenariat renforcé avec les villes et les



régions, qui représentent le niveau de proximité et de vie quotidienne, dans le contexte des régions transfrontalières et des macro-régions.

4ème idée-clé : Développer des outils: la coopération territoriale ne réussira pas sans structures de coopération communes, fortes, efficaces et représentatives aux différentes échelles, telles que les agglomérations ou les régions transfrontalières, les euro-régions, les réseaux de villes, les macro-régions, ou le niveau européen lui-même.

5ème idée-clé: Contribuer au marché unique: la crise actuelle exige une approche stratégique pour la nouvelle période de programmation, visant à surmonter la situation économique et à contribuer à la création de croissance et d'emplois, avec les autres objectifs de la Politique de cohésion.

Les politiques européennes doivent toutes prendre davantage conscience de la dimension territoriale dans les défis et les potentialités des régions transfrontalières et des macro-régions

Préface: Qui sommes-nous et quels sont nos objectifs?

Le présent rapport a été élaboré par les réseaux représentant les villes et les régions impliquées dans la coopération territoriale (niveaux transfrontalier, transnational et interrégional).

La **CECICN** (Conférence européenne des Réseaux transfrontaliers et interrégionaux de villes) est une plateforme européenne de réseaux de villes **représentant près de 37% de la population de l'UE et 500 villes impliquées dans la coopération territoriale**, que ce soit:

- ≡ dans un contexte transfrontalier: les agglomérations transfrontalières et les réseaux, représentés par le RIET (frontière ES/PT) et la MOT (toutes les frontières impliquant la France), ou
- ≡ dans un contexte transnational: les réseaux de villes au sein des macro-régions, représentés par l'Union des Villes Baltiques (UBC), la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique (CVAA), le Forum de l'Adriatique et Ionienne Villes (FAIC) et MedCités.

L'**ARFE** (Association des Régions Frontalières Européennes) représente **100 régions frontalières**. Il s'agit d'un forum pour la coopération transfrontalière, qui porte la voix des régions frontalières et transfrontalières (y compris les euro-régions et autres structures transfrontalières) au niveau européen.

Pourquoi nos territoires sont-ils particulièrement concernés par la coopération? Ils sont tous situés sur une frontière terrestre ou maritime, ils sont donc périphériques, partiellement coupés par la frontière, ouverts seulement à 180°, et non à 360° - si la frontière demeure fermée. Les agglomérations transfrontalières et les régions, les euro-régions, les réseaux urbains macro-régionaux constituent une opportunité pour favoriser l'intégration européenne et la rapprocher du citoyen.

Les espaces transfrontaliers situés dans différents contextes (urbains, ruraux, maritimes), et les réseaux de villes situés au sein des macro-régions, ne correspondent pas aux frontières établies par les autorités politiques et administratives, mais ils sont des «espaces de flux»¹, où les gens vivent et où les entreprises fonctionnent au quotidien. L'intégration européenne a déjà encouragé la coopération à l'échelle de ces territoires. Ils ont grandement contribué aux avancées du marché unique. Cependant, l'Europe, et en particulier ses territoires frontaliers, est gravement touchée par la crise économique et financière mondiale. Ayant à l'esprit le débat sur l'avenir de l'Union européenne, le **défi** actuel consiste à décider si nous allons laisser la crise détruire l'intégration européenne, et dans ce cas, laisser les murs se reconstruire sur les frontières, avec des conséquences dramatiques pour les territoires transfrontaliers et les macro-régions? Ou ces territoires sont-ils les lieux où le marché unique sera relancé, contribuant à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Europe toute entière? Nous avons besoin que ces territoires soient portés politiquement, gérés techniquement par leurs élus locaux, et soutenus par le niveau national et le niveau européen afin de faire face aux défis de la crise et répondre aux besoins des habitants. L'ARFE et la CECICN assument clairement cette option.

Le Traité de Lisbonne renforce la légitimité des acteurs régionaux et locaux (subsidiarité) et celle de l'approche territoriale (cohésion territoriale). Les projets de règlements sur la future Politique de cohésion, tel qu'ils figurent dans la proposition publiée par la Commission européenne le 6 Octobre 2011, montrent que les aspects territoriaux et urbains, ainsi que la coopération territoriale, sont des

¹ D'après Manuel Castells

priorités claires. Cela est perçu par la CECICN et l'ARFE comme une opportunité majeure pour sensibiliser à la valeur ajoutée que représente la coopération entre les villes et les régions et leurs réseaux respectifs, mutualiser les moyens, construire une Europe intelligente, sociale et durable en Europe, et renforcer l'identité européenne et l'intégration, ce qui est la seule façon de surmonter la crise.

Nous voulons mettre la Coopération territoriale européenne (CTE), au cœur du débat sur les perspectives financières 2014-2020 et la mise en œuvre de la stratégie UE 2020. L'ARFE et la CECICN en prennent l'initiative et sont prêtes à l'élargir à d'autres parties prenantes.

1. Le contexte politique

En 2000, la Stratégie de Lisbonne avait donné à l'Union européenne comme objectif de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et dynamique dans le monde. En 2005, il était devenu clair que l'objectif ne serait pas atteint sans un engagement réel des Etats membres et des forces motrices internes, y compris les villes et les régions. La fin de la décennie a marqué son échec, dans un contexte mondial troublé (crise économique et financière), aggravé par une incertitude sur l'évolution des institutions communautaires.

Les années 2010 ont commencé dans un contexte encore plus incertain. Mais c'est quand elle est contrainte par la crise que la construction européenne a toujours le plus progressé. Avec le Traité de Lisbonne, l'Union européenne a amélioré ses institutions. L'intégration économique et politique est en progression même dans le contexte difficile d'une crise systémique. En tenant compte de l'analyse des défaillances de la décennie précédente, et faisant face aux défis du 21^{ème} siècle, l'Union européenne a choisi la stratégie d'une croissance plus intelligente, plus verte et plus inclusive dans une Europe toujours plus intégrée: la Stratégie UE 2020.

Le succès de cette **stratégie** nécessite l'implication des citoyens européens, qui en seront les premiers acteurs et bénéficiaires, et des collectivités territoriales, qui sont les plus proches des citoyens.

Les régions, échelon territorial pertinent pour les fonctions supérieures, les infrastructures et les services (aéroports, universités, etc.), ont jusqu'à présent concentré la plupart de l'attention de la politique européenne de cohésion. Il ne s'agit pas de contester l'importance de ce niveau, mais de mieux intégrer l'échelle locale et ses acteurs. Comme les services qu'ils fournissent sont essentiels, plus d'attention de l'Europe est exigée aussi bien par les villes, des grandes métropoles aux petites villes situées dans des régions à faible densité, que par les autorités locales situées dans les zones rurales.

Le Traité de Lisbonne le reconnaît par le renforcement de deux concepts, la **subsidiarité et la cohésion territoriale**.

La **subsidiarité** implique le traitement des problèmes au niveau le plus proche possible du citoyen. Il est nécessaire d'octroyer un rôle accru aux autorités locales dans la conception et la configuration des stratégies de développement intégré et des approches de développement local et dans la mobilisation des acteurs locaux et régionaux, des partenaires sociaux et de la société civile. Cependant, la subsidiarité signifie également que certains problèmes doivent être traités par les échelons supérieurs que ce soit au niveau régional, national, macro-régional, européen voire même mondial.

La **cohésion territoriale** incite à reconnaître la spécificité de chaque territoire en termes de besoins comme de ressources: le «capital territorial». Tous les types d'espaces, les villes de différentes tailles, les différents territoires ruraux, ou ceux qui connaissent des particularités géographiques ou démographiques, font face à des défis et à des opportunités spécifiques. D'après le Traité de Lisbonne, **les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves** méritent une attention et un soutien particulier notamment « les régions transfrontalières », qui partagent souvent certaines de ces caractéristiques (montagnes, îles, zones peu peuplées, etc.), renforcées par leur situation frontalière.

Cependant, le «capital territorial» ne tient pas seulement aux caractéristiques propres des territoires : la cohésion territoriale résulte également de l'intégration des différents niveaux. Les défis et solutions nécessitent la prise en compte des géographies fonctionnelles, telles que les régions transfrontalières et les macro-régions.

Qu'implique, pour un territoire, ses habitants, ses entreprises, ses élus, de combiner les deux aspects mentionnés ci-dessus? Etre une communauté efficace, inclusive, durable, tout en acceptant l'ouverture et l'intégration au sein d'espaces plus larges. Cela signifie, en particulier, le développement de la coopération entre les territoires, qui est une source d'économie d'échelles, de synergies, de complémentarité et d'intégration.

En Europe, cette coopération s'est développée à deux niveaux, interagissant l'un l'autre: celui de la coopération entre États en termes de politiques urbaines et territoriales, avec le soutien de la Commission ; et celui de la coopération concrète entre les villes et les territoires de part et d'autre des frontières, avec le soutien des programmes européens, et via les réseaux que ces territoires ont créés entre eux. La coopération intergouvernementale multi-niveaux en matière d'aménagement du territoire a connu un premier succès avec l'approbation en 1999 du Schéma de développement de l'Espace Communautaire² (SDEC). Selon ce document, le concept de polycentrisme place la coopération entre les villes et les territoires au cœur des enjeux de développement à différentes échelles, du niveau européen, où il suggère que les villes et les territoires des macro-régions périphériques (Baltique, Atlantique, Méditerranée, ...) forment des «zones d'intégration mondial», jusqu'au niveau local, où il conseille de faire converger les potentiels des territoires au sein de zones fonctionnelles qui dépassent les frontières, y compris nationales³.

Le Livre Vert sur la cohésion territoriale (2008), avec les enjeux des «3 C» (concentration, connexion et coopération) a également confirmé les intuitions du SDEC.

L'Agenda territorial 2020⁴, approuvé en mai 2011 par les ministres européens en charge de l'aménagement du territoire et du développement régional, réitère cette vision et s'adapte au nouveau contexte politique de l'Union européenne. Selon ce document, les territoires ayant des potentiels complémentaires, souvent voisins, doivent unir leurs forces et explorer ensemble leurs avantages comparatifs, créant ainsi un potentiel de développement supplémentaire. Les villes doivent former des réseaux d'une manière innovante, leur permettant d'améliorer leur performance dans la concurrence européenne et mondiale. Une politique de développement territorial polycentrique doit favoriser la compétitivité du territoire de l'UE également en dehors du centre du «Pentagone européen»⁵. Dès lors, les initiatives de coopération territoriale doivent être orientées vers les objectifs à long terme de la cohésion territoriale, fondée sur l'expérience de l'Initiative communautaire INTERREG, les programmes actuels, et les stratégies macro-régionales intégrées - comme les démarches pionnières menées dans les régions de la mer Baltique et du Danube. Des stratégies territoriales transfrontalières doivent être développées sur le long terme, avec le cas échéant le soutien de la Commission européenne.

² http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/som_en.htm

³ Applied urban research, such as the studies ESPON 111 and 143 for ESPON 2006, FOCI for ESPON 2013³, gives a scientific basis to these strategies, reviewing the functional hierarchy, focussing on the role played by cities in the "space of flows" and inviting them to become strategic players with the support of targeted public policies.

⁴ <http://www.eu2011.hu/news/territorial-agenda-presidency%E2%80%99s-proposal-accepted>
see especially the paragraphs 12, 17, 25, 26, 31, 32, 52, 53, 54, 56, 57

⁵ Comme décrit dans le SDEC

D'après la **Charte de Leipzig**, approuvée en 2007 par les ministres européens en charge des Affaires urbaines, et plus récemment, le document intitulé «**Villes de demain** »⁶, publié par la Commission européenne, les villes se trouvent au cœur des défis et des solutions pour développer une Europe plus compétitive, inclusive et durable, ce qui nécessite un **agenda urbain** renforcé. Ce dernier document souligne l'importance de la coopération des villes à cet égard. L'ARFE et la CECICN saluent le fait que la Commission mette en évidence l'importance des villes pour la Politique de cohésion, et soulignent que cela est également vrai pour la coopération territoriale. Comme le montre clairement l'Agenda territorial, **une coopération et un partenariat équilibrés entre territoires ruraux et urbains doivent être davantage développés. En l'absence de centres efficaces, de petite, moyenne et grande taille**, les espaces ruraux ne peuvent se développer en Europe. D'autre part, les villes ne peuvent pas exister sans leur arrière-pays. La future Politique de cohésion doit offrir à chaque région des solutions spécifiques et équilibrées pour développer un partenariat urbain-rural.

L'intégration et une coopération renforcée ne peuvent pleinement réussir que si **toutes les** régions sont incluses dans la Politique de cohésion, en particulier dans le cadre de la coopération territoriale. En cas **d'exclusion** des régions les plus riches, la coopération territoriale serait impossible sur certaines frontières, car une région obtiendrait des financements européens, et une autre non ; ou par le fait que les macro-régions seraient alors déséquilibrées. L'échange des savoir-faire et le transfert de bonnes pratiques deviendraient également plus difficiles.

Le soutien de la coopération par la Politique de cohésion ne doit pas seulement être considéré comme une forme de solidarité en faveur des zones défavorisées, mais également comme un **catalyseur du développement**; toutes les régions transfrontalières et les macro-régions présentent un fort potentiel, actuellement inexploité en raison d'un faible niveau de coopération.

Par son approche horizontale et sa gouvernance multi-niveaux, la Politique de cohésion devra jouer un rôle-clé dans la mise en œuvre des objectifs de **la stratégie Europe 2020**: stimuler l'innovation, la croissance et la création d'emplois, ainsi que le développement durable, comme le souligne la Commission européenne dans sa communication «Un budget pour la stratégie Europe 2020 » publiée le 29 Juin 2011. Même si cette politique vise à réduire les déséquilibres économiques, sociaux et territoriaux qui existent encore entre et au sein des régions de l'UE, elle doit également leur permettre de participer pleinement au marché unique.

L'objectif Coopération territoriale maintient toujours son but d'aider les régions et les villes à relever les défis transfrontaliers et transnationaux, et à exploiter leur potentiel lié aux frontières internes et externes, mais aussi à mettre en œuvre une politique de voisinage. La Coopération territoriale ne dépend pas seulement des progrès réalisés par l'intégration européenne, elle **contribue aussi très efficacement à sa réalisation**.

⁶ "Cities of tomorrow: challenges, visions, ways forward" (October 2011)

2. Principales caractéristiques de la coopération territoriale aujourd'hui

2.1 L'importance stratégique de la Coopération territoriale européenne

Depuis sa création, l'Union européenne a développé une politique de solidarité entre les régions, qui se traduit dans la Politique régionale. Depuis 1986, les objectifs ont mis l'accent sur la cohésion économique et sociale. Néanmoins, le Traité de Lisbonne et la stratégie Europe 2020 ont introduit une nouvelle **dimension: la Cohésion territoriale**, ce qui renforce l'importance de la coopération territoriale au sein de la Politique de cohésion pour deux raisons principales:

1. La devise fondatrice de l'Europe: l'Europe sans frontières.
2. La population concernée: pour la seule coopération transfrontalière, 37% des citoyens européens vivent dans les territoires frontaliers⁷.

Les progrès réalisés grâce à la coopération territoriale à ce jour témoignent de son importance pour l'avenir de l'UE. Par exemple, dans la période 2000-2006⁸, elle a permis:

- ≡ **l'augmentation du PIB par habitant** des régions les plus pauvres de 66% à 71% de la moyenne communautaire;
- ≡ la création ou la sauvegarde de **115 200 emplois** et pris en charge la création d'environ **5 800 nouvelles entreprises**;
- ≡ **l'amélioration des réseaux de transport** et d'**environnement**, en favorisant la construction de plus de 18 000 km de routes, voies ferrées ou sentiers, ainsi que plus de 25 000 initiatives locales et régionales visant à améliorer les **télécommunications et l'environnement**;
- ≡ l'augmentation de la **capacité institutionnelle**, la promotion de la coopération institutionnelle de part et d'autre des frontières ainsi que la gouvernance multi-niveaux;
- ≡ le renforcement de la **visibilité de la politique régionale de l'UE** pour les citoyens, le soutien d'événements sur les questions européennes, auxquels plus de 554 000 personnes ont assisté.

La Coopération territoriale européenne a prouvé sa **valeur ajoutée** en matière politique, institutionnelle, économique et socio-culturelle, comme l'indique l'évaluation d'INTERREG III. Par conséquent, elle contribue déjà de façon très concrète à la mise en œuvre de la Stratégie Europe 2020, car son succès crée des synergies entre les mesures nationales et les politiques sectorielles européennes.

Les politiques de coopération territoriale ont donné une visibilité au processus d'intégration européenne, mais elles ont également eu un impact positif considérable:

- ≡ Tout d'abord, elles ont eu un effet stimulant sur le **développement économique des territoires frontaliers**, par la transformation du handicap frontalier en un avantage concurrentiel.
- ≡ Deuxièmement, elles ont encouragé la **participation active des citoyens** dans le processus de construction européenne et la disparition des effets négatifs aux frontières intérieures. Qui

⁷ Territories with specific geographical features, DG REGIO Working paper, 2009

⁸ Source : 5^{ème} Rapport de Cohésion

plus est, elles ont assumé la même tâche sur les frontières extérieures, en créant un excellent laboratoire pour les pays candidats à l'adhésion.

- ≡ Troisièmement, les territoires se sont organisés, en créant des réseaux bien organisés et en proposant des structures innovantes comme les **macro-régions**.

Ces groupements transfrontaliers et ces réseaux transnationaux jouent le rôle **d'agents intermédiaires** et de catalyseurs pour la coopération territoriale, en la rendant plus visible et en valorisant ses résultats auprès des citoyens.

Le partenariat et la subsidiarité sont les ingrédients clés d'une coopération territoriale réussie. A ce titre, les niveaux européen, national, régional et local doivent être activement impliqués et reliés entre eux.

Ce travail permanent, issu du processus de la construction européenne, ne peut pas être interrompu au moment le plus critique. Afin de contribuer à la nouvelle Europe résultant de la crise, la Coopération territoriale doit être renforcée par une plus grande teneur stratégique, une plus grande implication des acteurs économiques et sociaux et une plus grande coordination avec les autres sources de financement, en particulier celles provenant du niveau européen.

La dimension territoriale de la Politique de cohésion est nécessaire pour compléter **l'approche thématique** des politiques européennes et nationales, **et s'assurer qu'elles se concentrent** sur les véritables priorités européennes. En particulier, la Coopération territoriale est l'un des principaux objectifs de l'UE et une priorité politique.

Enfin, ce qu'on appelle **«coopération de deuxième génération»** doit être une priorité. Ce type de coopération renforce les services transfrontaliers et la collaboration transnationale dans des domaines tels que la santé, les transports, etc., à côté des priorités stratégiques, comme la croissance, l'emploi, la recherche, l'innovation ou le développement durable. C'est la pierre angulaire de ce que nous appelons **« la Coopération intelligente»**.

2.2 Principales faiblesses

Fondée sur les expériences datant de début des années 1990 et sur l'évaluation des résultats des programmes INTERREG précédents, l'approche territoriale⁹ est désormais la référence pour la Politique de cohésion, et devrait être appliquée spécifiquement à la coopération territoriale. Mais, cela n'a pas toujours été le cas jusqu'à présent.

En ce sens, nous pouvons également identifier un certain nombre de **faiblesses** à traiter:

1. Les cadres juridiques, politiques, administratifs et fiscaux, au niveau national, voire européen, ne sont pas toujours adaptés à la réalité transfrontalière, transnationale ou interrégionale, du fait de leur manque d'interopérabilité. La frontière peut aussi être une source de déséquilibres dus à des flux faiblement ou pas du tout réglementés, résultant d'un manque de coordination. Les récentes stratégies de la Mer Baltique et du Danube ont rendu visibles les défauts de la législation européenne concernant la libre circulation et l'intégration. Il est donc essentiel de coordonner les stratégies, les législations, les financements et les institutions de part et d'autre des frontières des différents Etats

⁹ Voir: *Barca Report* on the importance of including territorial dimension, functional approach, commitment of the local authorities and stakeholders, multi-level governance, etc.

membres, avec le soutien de l'UE. **Ce qui est vrai pour les macro-régions s'applique également aux régions transfrontalières.**

2. Les programmes opérationnels ont été parfois élaborés avec une faible connaissance du territoire. L'orientation sur la dimension territoriale et urbaine de la coopération a fait défaut dans les règlements européens et les orientations stratégiques¹⁰. Les réalités socio-économiques, les disparités territoriales et les potentialités des régions transfrontalières et des macro-régions doivent être mieux analysées et intégrées dans les stratégies des programmes.

Certains programmes sont trop larges pour répondre aux besoins spécifiques de tous les territoires concernés. Leur diversité ne peut être surmontée que par une approche décentralisée, comme par exemple, les sous-programmes autonomes.

3. La participation des organisations non gouvernementales, des acteurs de la société civile et du monde des entreprises dans la définition de la stratégie des programmes et de leur mise en œuvre a été faible, ainsi que la participation des administrations et des institutions au niveau local dans la mise en œuvre de la stratégie et la gestion des programmes. L'apport local, régional et national doit être inclus préalablement à la définition de l'approche stratégique.
4. Il y a eu peu de cohérence et de coordination des programmes européens de coopération territoriale avec les programmes des objectifs de Convergence, de Compétitivité régionale et d'emploi, et les autres instruments nationaux ou européens. Des mécanismes de coordination doivent être créés entre les programmes de la Politique de cohésion des trois objectifs et les politiques sectorielles, à la fois dans la définition de la stratégie et dans la phase de mise en œuvre. Ainsi, la dimension territoriale doit être considérée comme une question transversale.
5. La gestion des programmes et des projets de Coopération Territoriale Européenne est beaucoup trop complexe et elle est donc perçue par les citoyens et les institutions comme un obstacle à une coopération réelle. Des formalités administratives excessives détournent les fonds des objectifs réels de la CTE.
6. **Chaque État membre de l'UE-interprète les règlements d'une manière différente.** De nombreuses autorités nationales définissent des règles (gestion et financement) plus strictes que nécessaire, ce qui entrave la mise en œuvre des programmes de coopération territoriale.
7. La procédure de dépôt et de sélection des projets est très différente d'un programme à l'autre, étant donné que chaque programme a créé son propre système. En outre, elle est souvent influencée par des critères subjectifs du comité de suivi ou des comités de sélection ad hoc.
8. La Commission européenne et les autorités nationales ont été plus familiarisées avec les règlements et le niveau des programmes qu'avec le niveau des projets. Les projets de coopération sont toujours plus difficiles à mettre en œuvre et plus coûteux que les projets nationaux, car les partenaires ont besoin de davantage de ressources pour faire face à des différences de contextes juridiques et de méthodes de travail; par conséquent, ils nécessitent d'avantage d'orientation sur les dimensions thématiques et territoriales, qui doit également être donnée par les niveaux national et européen. C'est une condition pour que la Coopération territoriale européenne fournisse sa valeur ajoutée.

¹⁰ DG REGIO, Fostering the urban dimension, 2008.

3. Cinq idées clés pour une *coopération intelligente*

La Commission européenne dans sa communication COM (2011) 500 final du 29 juin 2011 a présenté le projet de budget de l'Union européenne pour la période 2014-2020. Le 6 octobre 2011, la Commission a également présenté le projet de règlement de la Politique de cohésion 2014-2020. Ces documents insistent sur la coopération territoriale comme étant l'un des principaux objectifs de la Politique de cohésion, un outil fondamental pour s'attaquer à certains des principaux futurs défis de l'UE.

L'ARFE et la CECICN identifient un certain nombre de défis qui doivent être pris en compte dans l'avenir et qui constituent la base de nos propositions, telles que:

- ≡ Les résultats devraient être évalués au regard, tant des priorités territoriales que de la Stratégie Europe 2020
- ≡ L'impact devrait être mieux démontré aux institutions concernées, aux parties prenantes et aux citoyens en général. Une bonne politique de communication permettrait une plus grande visibilité de la coopération territoriale et la diffusion de l'idée et la culture de coopération, au vu des bénéfices récoltés.
- ≡ Les procédures devraient être simplifiées et harmonisées afin d'éviter des retards qui peuvent entraver le développement efficace et rapide des opérations. Le système doit être fondé sur la confiance.
- ≡ Il est important de simplifier la gestion des programmes en définissant plus clairement les tâches des différents intervenants, afin d'éviter la duplication des fonctions et des procédures.
- ≡ Une approche bottom-up de la coopération devrait être renforcée en associant efficacement les acteurs locaux et la société civile dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie.

Afin de replacer la Coopération territoriale européenne au cœur du débat, l'ARFE et la CECICN veulent mettre en exergue **cinq idées-clés** qui doivent être discutées avec les institutions européennes et les autres parties prenantes.

1^{ère} idée clé : Le financement de la Coopération territoriale dans la Politique de cohésion

En tenant compte des conclusions des parties précédentes, l'ARFE et la CECICN considèrent que la coopération territoriale mérite davantage de ressources financières. Tant les nouveaux défis de la Stratégie UE 2020 que l'approfondissement du Marché unique requièrent un soutien accru de la coopération dans toutes les régions. Les élargissements passés et futurs et le développement de la Politique de voisinage plaident pour un effort supplémentaire.

L'allocation des fonds du FEDER aux programmes de coopération doit être effectuée par frontière/programme et non pas à chaque État membre participant. Ainsi, la répartition sera plus efficace et mieux connectée aux réels problèmes des territoires concernés.

Même si une distinction entre États membres et régions «développés» et «moins développés» doit être maintenue, les critères d'attribution à chaque programme ne doivent pas seulement être fondés sur la population, mais aussi utiliser d'autres indicateurs comme le PIB/habitant, la dispersion de la population, le taux de chômage, la densité de population, etc. Pour tirer pleinement profit des

potentialités de la coopération territoriale, **les mesures doivent s'accorder sur les problèmes et les potentiels de développement des régions frontalières.**

Compte-tenu des contraintes budgétaires spécifiques aux niveaux régional et local, qui mettent en danger la capacité de co-financement des projets, la question du co-financement devrait être considérée comme un enjeu majeur.

En outre, il est clair que les **flux financiers doivent être simplifiés**. Les retards systématiques dans le financement freinent le développement efficace et rapide des opérations et excluent un nombre important d'institutions. En outre, dans le contexte de crise économique et financière majeure que connaissent la plupart des États membres, où de nombreux acteurs publics et privés sont touchés par un manque de trésorerie, les **paiements de préfinancement doivent être augmentés** et facilement distribués.

Le système doit être basé sur la confiance, en particulier pour les structures ayant une longue expérience de la coopération et la gestion des fonds européens. En outre, de nouveaux outils de financement de la coopération territoriale, tels que les prêts, le capital-risque ou les subventions globales, pourraient conduire à des améliorations majeures en matière de gestion et de résultats.

2^{ème} idée clé: Amélioration de la dimension stratégique de la coopération.

La Coopération territoriale européenne, comme instrument phare de la cohésion territoriale, exige un budget plus élevé, mais aussi une **approche plus intégrée**. Par conséquent, elle doit être incluse dans les **documents stratégiques** (Cadre stratégique commun et Contrats de partenariat). Les États membres doivent être encouragés à **coordonner les stratégies et le financement de part et d'autre des frontières**, dans les régions transfrontalières, dans les espaces de coopération transnationale et les macro-régions, tout en assurant la participation des villes.

Afin d'assurer la cohérence, ce processus participatif doit être développé dans chaque contrat de partenariat et dans chaque programme entre les entités sociales, les différents partenaires et les États membres. Par conséquent, lors de la préparation du contrat de partenariat et de chaque programme opérationnel, les États membres doivent organiser des « partenariats avec les autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques, les partenaires économiques et sociaux, et les organismes représentant la société civile, y compris les partenaires dans le domaine de l'environnement, les organisations non gouvernementales et les organismes chargés de promouvoir l'égalité et de lutter contre les discriminations »¹¹

A l'avenir, les objectifs politiques de la **Cohésion territoriale** et de **l'Agenda territorial** doivent être plus reconnus dans les politiques sectorielles aux niveaux européen et national. Dans ce contexte, les analyses territoriales et la planification devraient être plus connectées au terrain, afin de s'attaquer de manière plus appropriée qu'auparavant aux problèmes transfrontaliers, aux questions transnationales et aux perspectives de développement. Cela devrait être le point de départ d'une stratégie dotée d'objectifs communs, qui prenne également en compte les priorités nationales, régionales et locales afin d'atténuer les effets de la crise économique et financière.

Ainsi, ces documents devraient permettre la participation, afin de définir des stratégies de coopération au niveau transfrontalier et transnational. Cela permettra d'assurer des liens permanents **avec les stratégies macro-régionales et transfrontalières**, ainsi qu'avec celles des bassins maritimes, au-delà de l'échelle d'un État membre.

¹¹ COM(2011) 615final, October 10th. Article5

De telles démarches d'analyse et de planification territoriales faciliteront une concentration thématique renforcée cohérente avec les politiques nationales et européennes, et les réalités territoriales.

Dans un processus amélioré de **programmation stratégique**, tous les niveaux - européen, national, régional et local - doivent être impliqués dans une approche de gouvernance multi-niveaux. Le **cadre stratégique commun** avec des objectifs et des priorités au niveau européen ne peut se concentrer uniquement sur les Fonds de Cohésion et les Fonds structurels ; les autres politiques nationales et européennes doivent être incluses de manière coordonnée, en tenant compte de la diversité régionale. **La coordination horizontale au niveau de l'UE** (par exemple au sein des groupes interservices de la Commission européenne sur le développement urbain et la cohésion territoriale), et la **coordination verticale** (à travers le processus multi niveaux de la Politique de cohésion) **sont indispensables**, et l'ARFE et la CECICN sont prêtes à contribuer dans différents domaines politiques, et à proposer des territoires d'expérimentation des nouvelles politiques de l'UE.

L'amélioration des **performances et des résultats** de la coopération territoriale est non seulement étroitement liée à la spécification ex ante d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats, mais elle dépend aussi des exigences relatives aux futurs programmes et projets. La Commission européenne devra fixer des lignes directrices et un calendrier clairs.

Ce moment difficile plaide pour la meilleure stratégie, axée sur les bonnes priorités pour chaque territoire, afin de résoudre les différents problèmes et de relever les défis. Ceux-ci doivent être assumés par les parties prenantes et les acteurs publics, qui doivent coopérer afin d'atteindre le résultat le plus approprié.

3^{ème} idée-clé: Renforcer la gouvernance

- Utiliser l'approche territoriale et promouvoir une approche intégrée du développement territorial

La coopération exige un système de gouvernance multi-niveaux où les villes **et les régions représentent le niveau de la proximité**, de la vie quotidienne et de la citoyenneté. La mise en œuvre de la cohésion territoriale par le biais d'une **approche territoriale et d'un partenariat renforcé avec les villes et les régions** est une priorité absolue, **à la fois dans le contexte transfrontalier et le macro-régional**.

Une approche intégrée du développement territorial doit être appliquée à l'échelle des zones **fonctionnelles de coopération**, depuis les agglomérations transfrontalières jusqu'aux macro-régions. Pour qu'une telle coopération soit opérationnelle, les questions de coordination horizontale et verticale doivent être abordées. Cela nécessite non seulement une harmonisation des réglementations, mais aussi des stratégies locales, régionales, nationales et européennes (grâce à une planification coordonnée), ainsi qu'un financement adéquat.

Une coopération transnationale fructueuse requiert de combiner les principes de partenariat et de subsidiarité. A cet égard, les niveaux administratifs européen, national, régional et local doivent être impliqués et coordonnés les uns aux autres.

Nous nous félicitons de **l'avancée significative** des projets de règlements **vers une approche territoriale**, la création d'instruments permettant de développer des stratégies locales intégrées.

Dans la pratique, afin d'exploiter le potentiel des territoires, les projets de développement local et régional doivent être pris en compte lors de l'élaboration des programmes de coopération. Toutes les parties prenantes, y compris les partenaires privés, les organisations sociales et les citoyens,

doivent être mobilisés. Ces parties prenantes sont essentielles pour les discussions politiques sur l'élaboration du programme ainsi que pour la définition et la mise en œuvre des projets. Les gouvernements locaux sont les plus proches des citoyens et des PME, et ont la légitimité démocratique ; une approche intégrée conduite par les autorités locales de manière participative (la méthode du développement local) est donc d'intérêt.

Le projet de règlement sur la CTE se réfère également à des « plans d'action communs », et à des « investissements territoriaux intégrés ». La CECICN et l'ARFE soutiennent ces nouvelles formules pour les actions de la CTE. **Les subventions globales, la sub-délégation** (par exemple en faveur des GECT) devraient également être prises en considération **pour les Programmes opérationnels de la CTE**. Il est crucial de créer et/ou de reconnaître les agences de développement macro/euro-régionales comme des agents territoriaux importants et de les doter de la capacité de planifier et de gérer conjointement des actions transfrontalières.

La CECICN et l'ARFE accueillent favorablement la proposition de la Commission d'intégrer **l'Agenda Urbain au sein de la future Politique de cohésion**. Cela implique **un rôle plus important pour les autorités urbaines, en coopération** avec les espaces ruraux, aux différentes étapes de la programmation (élaboration des documents stratégiques et des programmes, mise en œuvre, etc.), et un appui non seulement pour les projets thématiques, mais aussi pour des approches de développement local intégrées.

En outre, la CECICN et l'ARFE se félicitent également de l'attribution d'au moins 5% des fonds FEDER aux actions urbaines, sans préjudice pour les autres actions en faveur des villes ou sur les questions urbaines, à la fois par le biais des programmes de l'objectif de croissance et d'emploi et des programmes de la CTE.

- Simplifier la géographie des programmes transfrontaliers

Le principe général "un programme par frontière" est valable dans la plupart des cas. Néanmoins, l'expérience montre que, sur certaines grandes frontières, des sous-programmes permettent de mieux identifier les forces et les faiblesses et peuvent être gérés de manière coordonnée au sein même d'un programme.

En prenant cela en compte, et sur la base de la nouvelle réglementation, il semble essentiel de créer de nouvelles manières de travailler le long d'une longue frontière, dans le but de garantir la subsidiarité et une approche territoriale, par exemple via des sous-programmes ou des subventions globales qui permettent de prendre des décisions appropriées.

- Renforcer la coordination entre les programmes

L'expérience passée a démontré que la coordination entre les programmes de coopération et les autres programmes de la Politique de cohésion est très précaire. En outre, la coordination entre les différents programmes de la CTE est très faible ce qui a conduit à des recouvrements thématiques entre eux, à un manque de précision dans les objectifs, et même permis à un projet donné d'être présenté au sein de plusieurs programmes. Cette coordination devrait également être étendue aux programmes de coopération dans le cadre de l'instrument de préadhésion (IPA), et de l'instrument de voisinage et de partenariat (IEVP).

Les États membres devraient garantir une coordination efficace afin d'assurer la complémentarité et les synergies entre les programmes. Les Autorités de gestion, responsables des actions de coordination et de l'évaluation des résultats, devrait bénéficier d'outils plus appropriés.

- Une meilleure gestion des programmes

Les procédures de gestion administrative et financière devrait être harmonisées et simplifiées pour la prochaine période de programmation.

Les appels à propositions devraient également harmoniser leurs procédures et leurs outils de gestion. De nombreux bénéficiaires travaillent dans plus d'un programme. L'existence de règles, d'exigences et d'interprétations différentes constitue un obstacle à une saine gestion.

Les procédures de sélection des opérations doivent être améliorées, avec des objectifs communs clairement définis et des critères quantifiables pour tous les programmes, tout en distinguant les trois volets de la coopération territoriale (transfrontalière, transnationale et interrégionale) afin d'obtenir une sélection plus objective. Ces critères pourraient prendre en compte des aspects tels que le partenariat, la rentabilité, la capacité opérationnelle et financière, l'impact transfrontalier (ou transnational/ interrégional), etc. sans oublier la création d'outils adéquats pour s'assurer que les projets atteignent les objectifs décrits dans le projet approuvé, avec un contrôle strict des modifications (par exemple en matière de partenariat), qui pourraient entraver leur mise en œuvre. Les programmes de la CTE impliquent au moins deux différentes autorités nationales qui n'appliquent pas toujours les règlements de la même manière. Ce dysfonctionnement s'est très souvent produit dans les périodes précédentes, en particulier en ce qui concerne l'audit et le contrôle financier.

La validation des dépenses et les procédures d'audit et de contrôle doivent être les mêmes pour tous les États membres impliqués dans un même programme. Sinon, cela crée des dysfonctionnements majeurs, par exemple l'éligibilité de certaines dépenses peut changer en fonction de l'État membre. En outre, des systèmes plus efficaces devraient être conçus afin d'éviter le chevauchement itératif des contrôles de la même dépense par différents organismes. Des lignes directrices communes, une formation et un contrôle de qualité pour les contrôleurs de premier niveau permettraient d'améliorer le niveau d'assurance et de favoriser un contrôle de deuxième et de troisième niveau plus ciblé et limité.

- Une meilleure prise en compte des régions limitrophes de l'UE

Le FEDER finance la coopération territoriale aux frontières extérieures de l'Union européenne, à la fois à travers l'instrument IEPV-CTF et par l'inclusion de certains pays non membres de l'UE et non couverts par l'IPA dans plusieurs programmes de la CTE, tels qu'« Europe du Sud Est » ou « Mer Baltique ». Jusqu'à présent, la participation de la DG REGIO et la coordination avec des programmes de la CTE ont été relativement faibles dans l'IEVP-CTF, à l'exception du Bassin Méditerranéen, qui devrait être considéré comme une bonne pratique. Même si ces programmes font partie de la Politique européenne de voisinage, ils doivent trouver des synergies avec la CTE, à la fois aux niveaux stratégique et opérationnel. La compétitivité des régions situées aux frontières extérieures est clairement corrélée à la réussite des instruments de cette nouvelle politique.

Concernant la coopération entre les régions ultrapériphériques et leurs voisins, la synergie avec d'autres instruments communautaires tels que le FED doit être renforcée.

4^{ème} idée-clé: Développer les outils

La Coopération territoriale ne réussira pas sans structures de coopération communes, efficaces, souples et représentatives, aux différentes échelles, telles que les agglomérations ou les régions transfrontalières, les euro-régions, les réseaux urbains, les macro-régions ou le niveau européen lui-même. La promotion de la coopération institutionnelle, qui vise à créer un cadre stable pour la coopération et à renforcer les structures de coopération existantes, est une mesure stratégique à prendre en compte dans la nouvelle période de programmation.

Divers outils juridiques sont disponibles, dépendant des différentes frontières, des contextes géographiques, et de la nature des projets. Ils peuvent être utilisés pour répondre aux besoins spécifiques de la gouvernance des projets et de la coopération.

En ce qui concerne la coopération publique, comme pour la gestion de programme ou la gouvernance transfrontalière, la CECICN et l'ARFE considèrent le GECT comme un outil très prometteur. Ainsi, ils se félicitent de la proposition du règlement qui stipule: «Les **États membres participant à un programme de coopération peuvent utiliser un GECT afin de lui confier la gestion du programme opérationnel en lui conférant les responsabilités de l'autorité de gestion et du secrétariat technique conjoint**¹²».

En outre, le projet de règlement sur la CTE stipule que «*l'organisme intermédiaire qui doit effectuer la gestion et la mise en œuvre d'un investissement territorial intégré (...) peut être un GECT ou toute autre structure juridique (...)*». Enfin, **les GECT peuvent engager des actions de développement local¹³ communautaire dans un contexte transfrontalier ou transnational.**

Si le **GECT** est composé de partenaires provenant d'au moins deux États membres, **il peut être reconnu par tous les programmes de la CTE comme potentiel chef de file ou partenaire de projets, le cas échéant, en tant que bénéficiaire unique. En outre, les membres du GECT participant à ce projet devraient avoir le statut de partenaires lorsque leur implication directe dans le projet est plus efficace que leur participation par l'intermédiaire du GECT (par exemple, lorsque le membre peut apporter au projet un soutien logistique ou technique). Sinon, seul un GECT doté d'une structure forte sera en mesure d'y participer pleinement.**

D'autres structures de coopération territoriale, telles que des groupements, des associations, des euro-régions, des réseaux, etc. ont les capacités de promouvoir et de financer des politiques et des projets de coopération : ils devraient pouvoir continuer à le faire à l'avenir.

Nous saluons les propositions de la Commission européenne visant à améliorer la base juridique pour la création des GECT et leur participation à la nouvelle période de programmation ; au-delà des aspects juridiques, le premier goulet d'étranglement est le processus de constitution des GECT. Nous exhortons les États membres à supprimer les obstacles administratifs et à accélérer le processus de création des GECT, en donnant la primauté aux règles européennes, sans préjudice de la législation nationale.

Mais nous devons aller plus loin : les États membres et les autorités régionales devraient avoir la volonté politique de promouvoir et d'approuver les GECT **et les structures équivalentes**. Dans une situation économique troublée, où les pouvoirs publics réalisent des coupes dans leurs budgets et leurs investissements, les outils devraient être considérés comme un modèle de participation en mesure de promouvoir une dépense publique plus efficace, en créant des synergies.

¹² COM (2011) 611 final, October 6th. Article 21

¹³ Voir: COM (2011) 611 final, October 6th. Article 9 and 10.

Les réseaux créés avec l'appui des programmes INTERREG et de la CTE ont fait un travail extraordinaire en engendrant et en consolidant une culture de coopération entre les institutions européennes et les citoyens, et en créant des « laboratoires de la coopération », par le transfert de leur expérience et la diffusion des bonnes pratiques. Parmi eux, des réseaux de villes et de régions créées pour coopérer et échanger des expériences sur les politiques urbaines et territoriales ont été particulièrement fructueux.

Cette expérience ne peut pas être gaspillée; **ces réseaux devraient être directement impliqués** dans le développement du Cadre stratégique commun, des Contrats de partenariat nationaux, au sein des comités de programmation et de suivi, etc.

Avec le nouvel accent mis sur la cohésion territoriale, l'échange d'expériences et l'identification, le transfert et la diffusion des bonnes pratiques dans le domaine du développement territorial durable et de la gouvernance doivent être renforcés à tous les niveaux ; ceci est particulièrement important en ce qui concerne la coopération, à tous les échelles: aux niveaux transfrontalier, transnational et de l'UE elle-même.

L'appui de l'Union européenne aux réseaux pérennes de villes et de régions à l'échelle européenne, à travers des programmes tels qu'URBACT, INTERREG IV C, ORATE ou INTERACT devrait être renforcé. Les réseaux consolidés, créés par la volonté des autorités locales et régionales de travailler dans le cadre de l'objectif de la CTE, sont les acteurs les plus qualifiés pour remplir les objectifs de ce type de coopération ; ils devraient être reconnus comme des partenaires pertinents, et éligibles à un financement dans les projets de coopération interrégionale.

5^{ème} Idée-clé: Contribuer au marché unique

La crise économique et financière actuelle exige une approche stratégique pour la nouvelle période de programmation, afin de surmonter la situation économique, en favorisant la croissance et la création d'emplois, ainsi qu'aux autres objectifs de la Politique de cohésion. De même, l'Agenda territorial de l'Union européenne 2020¹⁴ déclare que son objectif est de fournir des orientations stratégiques pour le développement territorial, favorisant l'intégration de la dimension territoriale au sein des différentes politiques à tous les niveaux de gouvernance et de veiller à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 selon les principes de la Cohésion territoriale.

Le document présent développe ce principe pour la coopération territoriale aux niveaux transfrontalier, transnational et interrégional. Une de ses premières conclusions est **l'interrelation nécessaire de la coopération territoriale avec les autres politiques communautaires**. Ainsi, le renforcement de la Coopération territoriale apporte, grâce à sa dimension transversale, une contribution significative à une mise en œuvre effective des politiques structurelles de l'Union européenne.

En particulier, en raison de sa nécessaire approche multi-nationale, le **Marché Unique** représente l'un des domaines ayant une incidence particulièrement importante pour la coopération territoriale, notamment pour les politiques de proximité. Des domaines aussi importants que les transports, les communications, la libre-circulation des personnes ou l'interopérabilité administrative dans les procédures transfrontalières ont une relation directe avec les politiques mises en œuvre par l'Union européenne pour **parvenir à un véritable Marché Unique**.

¹⁴ Territorial Agenda of the European Union 2020. Towards an Inclusive, Smart and Sustainable Europe of Diverse Regions. Agreed at the Informal Ministerial Meeting of Ministers responsible for Spatial Planning and Territorial Development on 19th May 2011 Gödöllő, Hungary

Comme l'a déclaré Jacques Delors: «**La concurrence** stimule, **la coopération** renforce et la **solidarité** unit". La Stratégie UE 2020 représente les buts économiques, sociaux et environnementaux que nous voulons atteindre; une plus grande intégration par le biais du marché unique (la Compétitivité), de la solidarité (Cohésion), et de la Coopération, est la voie que nous choisissons pour atteindre ces objectifs. Ainsi, le développement des trois piliers de la stratégie Europe 2020 doit sous-tendre toutes les politiques de coopération territoriale.

Par conséquent, les propositions proposées dans le présent document, soutenues par les exemples présentés dans le document de la Commission "La Coopération Territoriale Européenne, bâtir des ponts entre les gens ", reflètent **l'interrelation apportée par la Coopération territoriale européenne entre** les trois axes du **Marché Unique** (libre circulation des personnes, libre circulation des marchandises et des capitaux et libre circulation des services) et ceux de la **Stratégie Europe 2020** (une croissance intelligente, une croissance durable et une croissance inclusive).

En complément à ces documents de la Commission, l'ARFE et la CECICN ont identifié un échantillon de projets de coopération qui contribuent simultanément à un axe du marché unique et à un domaine phare de la Stratégie Europe 2020. Ces projets montrent de façon concrète comment cette affirmation n'est pas simplement une proposition pour l'avenir, mais une réalité tangible, qui devra être améliorée pendant la prochaine période de programmation.

Matrice de projets

Axes du marché unique Axes de l'UE 2020	Libre circulation des personnes	Libre circulation des biens et des capitaux	Liberté de services
Croissance intelligente	A) Mobilité étudiante Université de Perpignan / Université de Gérone (FR-ES) B) EUCOR: Confédération européenne des universités du Rhin supérieur (FR-DE-CH) C) Mobilité des artistes: CULTUR * AT (PT-ES-FR-RU-IE)	A) Bio Valley CB cluster (FR-DE-CH) B) Öresund IT (DK-SE) C) Regina (ES, PT, UK, IE, DE)	A) Laboratorio Internacional de Nanotecnología de Braga. INL (ES-PT) B) Clause internationale (NL-DE) C) Centrope (SK-AT-HU-CZ) D) Atlantic net (ES-FR-RU-IE)
Croissance durable	A) Tram-train de Sarrebruck / Sarreguemines (FR-DE) B) EGRONET (DE-CZ): système local de transport public euro-régional C) INTEGRA / START (UK--FR-ES-PT-IE)	A) ASCEND (UK, FR, ES, IT, DE, SE, NL) B) Pim-Ex (FR-IT) C) GASD: Atlantique vert pour le développement durable (PT, ES, FR, UK, UK-NIR, IE)	A) Comines-Pureté : usine de traitement des eaux usées (FR-BE) B) PORTS NETS(ES-FR-PT). Ports Propres C) POST PRESTIGE(ES-FR). Programme d'intervention Post Prestige D) SUITE: Inclusion sociale et urbaine par le logement (ES-FR-DE-PL-RO-EE) E) Eixoecologia (ES-PT)
Croissance inclusive	A) EURES Meuse-Rhin (DE-NL-BE) B) Hôpital transfrontalier de Cerdagne (ES-FR) C) Citoyenneté Atlantique (ES-FR)	A) Eurefi (FR-LU-BE) B) Fonds de capital-risque transfrontalier de Galice / Norte Portugal (ES-PT) C) Fonds de solidarité: GECT Istergum (SL-HU)	A) Transcards (Thiérache santé) (FR-BE) B) Coopération et collaboration (CAWT), : santé et social en transfrontalier (IE-UK) C) ANATOLE: réseau Atlantique pour une nouvelle économie locale (ES-PT-FR-IE)

Par conséquent, la coopération contribue non seulement aux objectifs de la Politique de cohésion, mais aussi aux stratégies et aux politiques fondamentales de l'UE, telles que l'intégration des citoyens dans une Europe sans frontières, le partage des connaissances, les infrastructures et autres ressources, et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, grâce à la mise en commun par-delà des frontières nationales des services et de l'aide à l'emploi.

Notre vision de l'avenir de l'UE

Depuis le traité de Rome signé il y a plus de 50 ans, des initiatives telles que l'Accord de Schengen, le Marché Unique, la création de l'euro et la Politique de cohésion ont fortement contribué à l'intégration des territoires.

Les territoires transfrontaliers et les macro-régions sont les premiers à être touchés par la construction européenne. Dans ces espaces de flux, les gens vivent et travaillent, les entreprises opèrent, etc. générant une mobilité importante de travailleurs transfrontaliers, de consommateurs, d'échanges commerciaux, de services et de connaissances. Différentes formes de coopération dans les domaines de l'économie, de la culture et de l'environnement se mettent en place, même si certains de ces espaces restent isolés ou périphériques.

Pour ces territoires, l'ouverture croissante des frontières est :

- ≡ d'une part, une source de déséquilibre, puisque les cadres politiques, administratifs, juridiques et fiscaux restent nationaux, et ne correspondent pas à la réalité transfrontalière, et
- ≡ d'autre part, une opportunité : du fait de l'ouverture des frontières résultent des économies d'agglomérations et émerge un potentiel nouveau conformé par la diversité linguistique et culturelle.

Tous les territoires européens, régions, métropoles, villes, espaces ruraux, naturels et périphériques, sont appelés à prendre part à la Stratégie UE 2020, mais les territoires transfrontaliers et les macro-régions d'autant plus:

- ≡ d'un point de vue économique, car ils peuvent créer de la richesse à travers le développement de PME, de clusters, de réseaux de recherche et d'innovation, transfrontalières et transnationales.
- ≡ d'un point de vue social, car ce sont des territoires où de nouveaux marchés du travail transfrontaliers émergent, avec une main d'œuvre bi- ou multiculturelle mobile et dynamique.
- ≡ d'un point de vue environnemental, car ce sont des espaces de responsabilité conjointe pour la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et la gestion des risques, qu'ils soient urbains ou naturels (montagnes, rivières ou bassins maritimes, espaces ruraux, etc.).

Toutefois, afin de devenir un modèle de communauté durable, les régions transfrontalières et les macro-régions nécessitent une approche territoriale intégrée, avec un soutien accru des États membres et de l'Union européenne en faveur de la coopération territoriale.

La Coopération territoriale européenne a besoin d'un budget plus important, mais aussi d'une approche plus intégrée et stratégique. Elle doit faire partie des documents stratégiques (Cadre stratégique Commun et Contrats de Partenariat nationaux, prévus dans les propositions de règlements). Les États membres doivent coordonner leurs stratégies, leurs législations et leurs outils de financement au sein des territoires transfrontaliers et des macro-régions, associant les villes et les régions.

La coopération nécessite une gouvernance multi-niveaux: une approche plus territorialisée, et un partenariat renforcé avec les villes et les régions, qui représentent le niveau de proximité, de la vie quotidienne, aussi dans le contexte de la coopération transfrontalière et des macro-régions.

Un rôle plus important des autorités locales aux divers stades de la programmation est la condition *sine qua non* d'un agenda territorial et urbain ambitieux. Cela concerne non seulement les programmes régionaux, mais aussi les programmes de coopération, afin de soutenir les agglomérations et les régions transfrontalières, ainsi que les réseaux de villes et les macro-régions. Les diagnostics partagés, la capacité à évaluer l'état et les perspectives des territoires transfrontaliers et des réseaux ainsi que l'impact des politiques sur ces territoires, doivent être construits avec le soutien des États membres et de l'UE pour chacun des acteurs mentionnés ci-dessus.

L'Union européenne doit également renforcer son soutien aux réseaux de villes et de régions au niveau européen, aux échanges portant sur la coopération dans les contextes transfrontaliers et macro-régionaux, par l'intermédiaire des programmes futurs tels qu'URBACT, INTERREG C, INTERACT, ESPON.

Enfin, toutes les politiques européennes, y compris les politiques sectorielles (transport, société de l'information, marché unique, emploi, éducation, santé, environnement, énergie, recherche, innovation, politique maritime, coopération extérieure, etc.), doivent accroître leur prise de conscience territoriale des défis et des potentialités dans les territoires transfrontaliers et les macro-régions. La coordination horizontale au niveau européen (par exemple dans les groupes interservices de la Commission) et la coordination verticale, à travers le processus multi-niveaux de la Politique de cohésion, doivent impliquer les territoires et les réseaux qui les représentent. La CECICN et l'ARFE sont prêtes à prendre part à ces processus.

Trop souvent de nos jours, la crise économique et la dette publique créent une disjonction entre le processus politique et les citoyens.

Dans les territoires transfrontaliers et les macro-régions, les politiques nationales et européennes convergent, une Europe intelligente, inclusive, durable et intégrée se construit en conformité avec à la fois la Stratégie UE 2020 et la cohésion territoriale. En outre, ces territoires constituent un melting-pot de la citoyenneté européenne, les espaces les plus appropriés pour expérimenter ce que signifie vraiment la citoyenneté européenne, et comment elle est renforcée par la diversité des cultures nationales et régionales.

Nous pouvons donc conclure que une Europe des projets est en marche, qui concilie le marché unique et la cohésion territoriale, qui répond aux besoins réels de ses habitants, de ses entreprises, de l'Europe des citoyens.